

L'HOSPITALISATION PRIVEE EN RHONE ALPES

PRESENTATION DE LA FHP RHONE ALPES

Née de la fusion respective des deux Syndicats régionaux professionnels FIEHP (Fédération Intersyndicale des Etablissements Hospitaliers Privés) et UHP (Union Hospitalière Privée) le 11 Juillet 2001, LA **FEDERATION HOSPITALIERE PRIVEE RHONE ALPES** représente aujourd'hui une centaine d'établissements MCO (médecine, chirurgie, obstétrique), PSY (psychiatrie) ou SSR (soins de suite et réadaptation).

LA F.H.P régionale : UNE STRUCTURE DYNAMIQUE

La Fédération :

- se donne pour mission de défendre les droits et intérêts professionnels, matériels et moraux des établissements d'hospitalisation privée adhérents et associés de chaque région ainsi que la défense du libre choix d'hospitalisation et de soins et de la liberté de gestion des établissements.
- facilite et promeut la concertation des établissements d'hospitalisation privée et met en œuvre toutes les actions ou démarches communes régionales de ses établissements.
- intervient auprès des instances publiques, politiques, administratives, de la justice et des organismes ou personnes publics et privés
- apporte la voix du secteur hospitalier privé dans les commissions où les organismes officiels lui réservant des sièges
- entretient des relations suivies avec les autres groupements professionnels hospitaliers, médicaux et professions libérales ou patronales intéressés par les questions de santé.
- met à disposition des établissements des services généraux d'information, réalise toute étude ou mesure utile à l'accompagnement des établissements et développe la communication.

SON FONCTIONNEMENT

- ✓ Le montage juridique

La FHP régionale, syndicat professionnel composé principalement d'établissements de santé privé à statut commercial, est affiliée à la FHP Nationale, union de syndicats professionnels, régionaux ou nationaux de spécialité.

- ✓ Son mode de fonctionnement

Le syndicat régional fonctionne avec un Bureau, un Conseil d'Administration et une Assemblée Générale

✓ La représentation du syndicat

Chaque syndicat régional est représenté par son Président et une Délégation Régionale :

Pour Rhône Alpes :

Président : Jean Loup DUROUSSET

Délégation Régionale : Audrey GAILLETON
Stéphane TULIPANI

URGENCES

L'Hospitalisation Privée, au même titre que l'Hospitalisation Publique, assume une véritable mission de service public, ne serait-ce qu'en terme de prise en charge des URGENCES : 15 établissements autorisés UPATOU, soit plus de 180 000 passages aux urgences.

OBSTETRIQUE

**ACCOUCHEMENTS : 26 300
4 Bébés sur 10 naissent dans une clinique
5 Maternités sont autorisées à pratiquer l'activité de néonatalogie**

MEDECINE

**HOSPITALISATION A TEMPS PARTIEL :
38 744 VENUES
(soit 20,5% des venues)
35 674 SEANCES DE CHIMIOOTHERAPIE
(soit 38% des traitements en cancérologie)**

**68 821 SEANCES DE DIALYSE
(soit 27% des séances totales)**

CHIRURGIE

HOSPITALISATION COMPLETE :
1 PATIENT SUR DEUX EST ACCUEILLI EN ETABLISSEMENT DE SANTE PRIVE
282 810 ENTREES soit près de **60%** de l'activité chirurgicale totale

ANESTHESIE ET CHIRURGIE AMBULATOIRE

170 254 VENUES soit près de **90%** des venues

ACTIVITE DES PLATEAUX MEDICO-TECHNIQUES

40% DES SALLES D'INTERVENTIONS CHIRURGICALES
65% DES INTERVENTIONS OU EXAMENS CHIRURGICAUX
52% DES INTERVENTIONS OU EXAMENS CHIRURGICAUX REALISES DE NUIT

Les cliniques disposent de plateaux techniques et de matériels à la pointe de la technologie : scanners, IRM ...

Les établissements de santé privés offrent également une participation non négligeable aux activités de **SOINS DE SUITE ET READAPTATION** et aux activités de **PSYCHIATRIE**

Source : SAE 2002 et 2003

L'Hospitalisation Privée Rhône Alpes en quelques chiffres

- ✓ Les établissements :

101 Etablissements de Santé Privés
15 UPATOU
20 Maternités
3 Centres d'endoscopies

- ✓ La capacité d'accueil :

9073 lits et places de médecine, chirurgie, obstétrique, psychiatrie, soins de suite et réadaptation soit 15% du total des lits et places en région Rhône Alpes

5837 lits et place de médecine chirurgie obstétrique
2003 lits de soins de suite et réadaptation
1233 lits de psychiatrie

- ✓ Le nombre de praticiens :

3300 praticiens libéraux exercent dans le secteur hospitalier privé

- ✓ Le nombre de salariés :

260 Sages femmes
3670 Infirmières diplômées d'Etat dont 310 IDE spécialisées
2380 ASD
1590 ASH

Près de 8500 personnels paramédicaux et d'encadrement
Près de 12 000 salariés au total

L'Hospitalisation Privée : acteur incontournable du dispositif de santé publique

L'hospitalisation privée occupe, dans le paysage hospitalier des Français, une place essentielle en matière de capacité d'accueil, d'activité, d'aménagement du territoire qui fait d'elle, aux côtés de l'hospitalisation publique, un service d'intérêt général irremplaçable.

- L'activité médicale des cliniques est très diversifiée.

Il résulte de ce constat concernant la diversité et le volume d'activité de l'hospitalisation privée que les cliniques participent pour une très large part à la réponse aux besoins de soins de la population dans toutes les régions, sur tous les pôles hospitaliers, dans toutes les disciplines (cf fiche annexée)

Le traitement du cancer, de l'insuffisance rénale, la neurochirurgie, la chirurgie cardiaque, la réanimation... figurent parmi les activités lourdes et pointues dans lesquelles s'impliquent fortement les cliniques.

- L'hospitalisation privée assure une véritable mission de service public, qui se renforce avec la prise en charge des urgences, ou l'accueil de tout assuré social.

A ce titre, dans le cadre de la LFSS 2001, plus de 100 cliniques privées ont été autorisées en France à l'accueil et au traitement des urgences qui fonctionnent selon des normes réglementaires communes au secteur hospitalier public et qui se répartissent dans l'ensemble des régions françaises.

Quant aux bénéficiaires de la CMU, ils sont 46% à recourir au secteur hospitalier privé. N'est-ce pas là la preuve d'une large ouverture de ces établissements à toutes les catégories sociales qui composent notre population ?

Les cliniques appartiennent également au monde des entreprises qui participent à l'économie générale du pays. Elles sont créatrices d'emploi et jouent un rôle primordial dans la réponse aux besoins sanitaires de la population.

Entreprises citoyennes, elles constituent en Europe l'exception française qui fait école tant en Allemagne qu'en Angleterre ou en Italie.

- Les très nombreux personnels qui y travaillent sont tous diplômés et leur qualification soutenue par une formation professionnelle dynamique et volontariste. Les cliniques privées sont terrain de stage incontournable pour les personnels paramédicaux.

L'Hospitalisation Privée : la performance et la modernité au service du patient

Le secteur privé, acteur moderne et performant : Un grand mouvement de restructuration

L'effort de restructuration dans le secteur privé demeure inégalé. De manière globale, sur cinq ans, de 1995 à 1999, le secteur privé a en effet vu sa capacité en lits d'hospitalisation complète de court séjour (MCO) réduite de 7 % contre 3 % dans le secteur public. Le secteur hospitalier privé a su engager un mouvement de restructuration de grande ampleur.

C'est dans ce contexte qu'a été lancé, en fin d'année 2002, le plan Hôpital 2007, comprenant un volet relatif à l'investissement.

Dans ce cadre, ont été engagés pour la région les projets suivants :

✓ Rhône Alpes :

- Clinique Saint Vincent de Paul **(38) (Médipôle avec CH Bourgoin, CP de Vion)**
- Clinique des Cèdres **(38) (Délocalisation et reconstruction)**
- Cliniques Pasteur, Monplaisir, Champfleuri **(69) (Regroupement et délocalisation)**
- Clinique du Parc et Sainte Marie Thérèse **(69) (Regroupement et délocalisation) :**
- Clinique du Val Ouest **(69) (extension maternité)**
- Clinique Saint Joseph - Cléret **(73) (Regroupement)**
- Le Mont Blanc **(74) (Délocalisation)**

L'Hospitalisation Privée : Une politique d'exigence de qualité et de sécurité

La qualité et la sécurité sanitaires constituent l'un des enjeux majeurs de santé publique et figurent désormais au rang des préoccupations majeures des Français.

Pour ce qui est de la qualité : il est important de souligner que la recherche du moindre coût ne s'est pas faite à l'encontre de la qualité et de la sécurité de la prise en charge des patients. En effet, de la dernière étude réalisée sur les 1500 résultats publiés en avril 2005 (soit environ la moitié des établissements), il ressort pour l'Hospitalisation Privée, un très bon niveau de réussite.

Pour la région Rhône Alpes :

Au regard du nombre important d'établissements ayant subis la procédure d'accréditation en région Rhône Alpes depuis 2000, la liste suivante comprend le nombre d'établissements privés accrédités depuis 2000 ainsi que les structures accréditées (publiques, privées et PSPH) sans réserves et sans recommandations sur l'année 2004 et 2005 :

1. Structures privées accréditées depuis 2000

✓ 1 clinique en 2000 ; 2 en 2001, 13 en 2002 (dont deux établissements accrédités sans réserves et sans recommandations), 10 en 2003 et 23 en 2004 (sur un total de 72 établissements pour cette année là).

2. Structures accréditées sans réserves et sans recommandations en 2004

✓ 0 établissement de santé public ; 1 établissement de santé PSPH (Centre de santé mentale MGEN à Grenoble) ; 5 établissements de santé privés (IRIS à Lyon, Centre des maladies du foie et de l'appareil digestif d'Irigny, Polyclinique du Beaujolais à Arnas, Clinique Villa des Roses à Lyon, Les Presles à Pollionay).

3. Structures accréditées sans réserves et sans recommandations en 2005

✓ 1 établissement de santé public (HL Brun Faulquier) ; 2 établissements de santé PSPH (La Maison de Riocreux et le Centre de dialyse Calydia) ; 3 établissements de santé privés (Clinique Cendaneg, Clinique Charcot et Endo Nord Isère).